

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 NOVEMBRE 2015**

**Présents** : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Cécile MALLET, Hugues MOTTET, Antoine DEMEUSY, Régis PRADON, Danielle GOUDARD, Isabelle ROUX, Françoise SANTUCCI.

**Excusés** : Alain BONNARDEL (pouvoir à Claude CHOVIN), Véronique SAUZET, Daniel CHOVIN (pouvoir à Danielle GOUDARD), Zoulikha ZARROUG, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER, Gaël GRANDOUILLER (pouvoir à Antoine DEMEUSY).

**Secrétaire de Séance** : Isabelle ROUX

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre est approuvé.

**2015-11-01.Objet : Matériel festif intercommunal : convention et règlement**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération propose de céder gracieusement aux quinze communes de l'ex Communauté de Communes de Bourg de Péage le matériel festif qui leur était mis à disposition. Les communes concernées : Alixan, Barbières, Beauregard Baret/Meymans, Bésayes, Bourg de Péage, Charpey, Châteauneuf sur Isère, Chatuzange le Goubet, Eymeux, Hostun, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, Rochefort Samson, St Vincent la Commanderie souhaitent conserver ce service rendu à leurs associations et s'organisent pour en assurer la gestion. Une convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ainsi qu'un règlement qui fixe les modalités d'utilisation et de gestion du matériel.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-02.Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de la Drôme le 6 octobre dernier propose la fusion des communautés de communes de la Raye et du Pays de l'Herbasse avec la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Cette proposition paraît tout à fait cohérente puisqu'elle s'appuie sur l'ensemble des critères qui fondent l'organisation territoriale de nos intercommunalités : aire d'attractivité urbaine, continuité de l'habitat, habitudes de déplacement pour le travail ou l'accès aux équipements publics (famille, loisirs...).

Elle obéit ainsi à la nécessité de respecter la logique des « bassins de vie » dans la définition des périmètres des intercommunalités, au demeurant elle-même préconisée par la loi Notre.

Quel que soit le bien-fondé de ces préconisations, il apparaît pour autant incontournable qu'elles s'appuient également sur l'affirmation d'une volonté politique locale, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans notre Constitution.

Toute évolution du périmètre de nos intercommunalités ne saurait, par conséquent, s'envisager sans l'avis conforme des communes qui les composent, autour d'une ambition partagée de travailler ensemble à la mise en œuvre d'un projet politique commun.

**Adopté à l'unanimité**

Arrivée d'Alain BONNARDEL (20h07)

**2015-11-03.Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme prévoyant la fusion du SIERS avec d'autres syndicats**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de la Drôme le 6 octobre dernier propose la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de Valence avec le Syndicat intercommunal des eaux de Saint-Vincent-la-Commanderie- Charpey, le Syndicat intercommunal des eaux de Rochefort-Samson.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à la fusion des syndicats d'eau potable qui visent à regrouper quatre syndicats pour 2017 alors que trois ans plus tard ce même syndicat sera dissous au profit de l'agglomération.

**Avis défavorable à l'unanimité**

**2015-11-08.Objet : Proposition d'un contrat de maintenance avec la société BODET**

Monsieur le maire indique qu'il a missionné la société BODET pour la réalisation gratuite d'un état des lieux du clocher. Il apparaît que du fait de la vétusté et de l'absence d'entretien de l'installation, d'importants travaux de mise en état devront être réalisés.

Ces travaux pourront être programmés au cours des prochaines années.

D'ici là il est proposé de signer un contrat d'entretien avec la société BODET. Le coût annuel s'établit à 200€ HT soit 240€ TTC.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-09.Objet : Projet de suppression du CCAS**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune d'au moins 1500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe. Le conseil décide de dissoudre le CCAS. Le budget du CCAS sera transféré à compter de 2016 dans celui de la commune. Les membres du CCAS en seront informés par courrier et deviendront membres de la commission CCAS.

**2015-11-10.Objet : Proposition d'un contrat CUI-CAE pour l'accueil de loisir multisites Marches-Bésayes**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne supplémentaire pour encadrer les enfants de l'accueil de loisirs multisites de Marches-Bésayes, étant donné le nombre d'enfants à prendre en charge. Il est envisagé de créer un poste en CAE-CUI sur une durée de 12 mois renouvelable. Madame Cécile GERARD ESQUEL sera donc recrutée en tant qu'animatrice pour une durée hebdomadaire de 22 heures et sera rémunérée sur la base d'un SMIC.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-11.Objet : Vente de l'école de filles : autorisation de signature du mandat de vente**

Lors de la réunion du 17 septembre 2015 le conseil municipal a donné son accord pour la vente de l'ancienne école de filles.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une évaluation a été effectuée par l'agence HYBORD. Cette évaluation est estimée à 160 000€ net vendeur tenant compte de la présence des locataires. Il est proposé de signer un mandat de vente avec l'agence HYBORD.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-12.Objet : Chemin de Ronde : autorisation de signature des actes de ventes**

Monsieur le maire précise que par délibération du 28 mai 2015 le conseil municipal décidait de désaffecter et de déclasser une partie du chemin de Ronde du domaine public communal en vue d'en proposer la cession aux propriétaires riverains. Le chemin de Ronde dans sa partie Sud-Est n'est plus affecté à l'usage du public et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la collectivité. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution, et suite à l'approbation du document d'arpentage par les riverains, le conseil municipal décide d'aliéner la partie Sud-Est du chemin de Ronde et approuve la cession à Monsieur Pain Gérard pour une superficie de 66ca, à Madame Moulin Sylvie pour une superficie de 47ca et Madame MOTTET Andrée pour une superficie de 89ca, au prix de 85€ le mètre carré. Les frais d'honoraires occasionnés par le document d'arpentage seront à la charge de la commune ; les frais d'actes notariés seront à la charge de chaque acheteur,

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-13.Objet : Signature de la convention de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le Syndicat d'Electricité de la Drôme**

Monsieur le maire informe que la convention de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le SDED a pour objet de fixer les conditions par lesquelles le bénéficiaire confie au Syndicat la démarche de validation des certificats d'économies d'énergie issue d'opérations réalisées sur ses biens propres, et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le Syndicat obtient au titre de leur production. Deux cas peuvent se présenter : soit le Syndicat procède lui-même à un dépôt des dossiers, soit il conclut un accord financier préalable aux travaux, avec un obligé qui effectuera lui-même le dépôt à l'issue de l'opération.

**2015-11-04.Objet : Demandes de subventions : dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, aide aux communes du Département et fonds de concours de l'Agglomération Valence Sud Rhône-Alpes pour la mise aux normes d'accessibilité de l'école, la création d'une salle de classe et d'une salle de motricité.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des demandes de subventions DETR 2016, aide aux communes du Département de la Drôme et fonds de concours de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes peuvent être déposées pour effectuer les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école qui correspondent aux opérations prioritaires dans la programmation 2016, ainsi que pour la création d'une salle de classe et d'une salle de motricité, opérations d'investissement, éligibles à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-05.Objet : Modification des conditions de location des salles des fêtes en période estivale**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des plaintes ont été reçues du fait des nuisances sonores nocturnes causées durant les week-ends par les utilisateurs de la salle Jean Cheval pendant la période estivale. Afin de respecter la tranquillité du voisinage, il est proposé de réserver la location de la salle Jean Cheval aux seuls habitants de Marches durant la période du 14 juillet au 15 août, dès l'été 2016.

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-06.Objet : Modes de paiement autorisés pour le règlement des activités périscolaires et TAP**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que quelques parents d'élèves ont réagi face aux dispositions fixant les modalités de paiement des factures de services périscolaires.

Il est rappelé que l'objectif visé consiste à simplifier les opérations de gestion en encourageant le paiement par prélèvement SEPA.

Ce mode de paiement automatisé se traduit par un gain de temps tant au niveau de la régie que de la trésorerie occasionnant des économies. Il permet par ailleurs de limiter les risques pris par le régisseur ainsi que ses frais de déplacement à la trésorerie.

L'application d'une majoration de deux euros par facture prend en compte le surcoût engendré par le traitement des chèques et des espèces.

M. le maire demande par ailleurs qu'il soit rappelé aux utilisateurs de ces services que chacun doit faire un effort pour faciliter et améliorer la gestion par le personnel et que l'intérêt général doit prendre le pas sur les désirs individuels.

Il est également rappelé que l'absence ou le retard de paiement non justifié se traduisent par la non-admission de l'enfant aux activités périscolaires.

Suite aux échanges, deux options sont proposées par les membres du conseil municipal : imposer le prélèvement SEPA comme seul mode de paiement ou confirmer les dispositions précédemment mises en place.

**Adopté par 10 voix pour et 2 abstentions pour la confirmation des dispositions en place.**

Départ de Françoise SANTUCCI (20h35)

**2015-11-07.Objet : Convention de mise à disposition de terrains communaux à Isabelle ROUX**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune possède deux parcelles agricoles cadastrées ZI 10 d'une superficie de 4897 m<sup>2</sup> et ZI 12 d'une superficie de 4680 m<sup>2</sup> au quartier des Vignes acquises pour constituer une réserve foncière. L'entretien de ces parcelles est réalisé mécaniquement par le service technique deux fois par an.

Madame Isabelle ROUX recherche des terrains à exploiter dans le cadre de son activité agricole. Il est donc proposé de lui mettre à disposition ces deux parcelles dont elle se chargera d'assurer l'entretien.

A cet effet une convention de mise à disposition de ces terrains communaux sera signée avec Mme Isabelle ROUX.

Cette proposition est mise aux voix. Madame Isabelle ROUX ne prend pas part au vote.

**Adopté à 11 voix pour**

**Adopté à l'unanimité**

**2015-11-14. Objet : Autorisation de lancement de la construction des vestiaires**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal du Gymnase de Barbières « SIBBRM » lance les travaux pour la construction de vestiaires supplémentaires. Le Syndicat est composé de 4 communes mais seulement 3 communes participeront aux dépenses des travaux : Barbières, Bésayes et Marches, étant donné que la commune de Rochefort-Samson ne souhaite pas contribuer à cet investissement.

Des appels de fonds seront demandés chaque année à chacune des communes afin de participer aux dépenses de ces travaux, et un emprunt sera contracté par le Syndicat afin de lisser les dépenses sur plusieurs années.

**Adopté à l'unanimité**

**2015.11.15. Objet : Décisions Modificatives : COMPLEMENT DE PARTICIPATION AU SIBBRM ET AJUSTEMENT BUDGET 2015**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le SIBBRM a lancé le projet de construction de vestiaires sur le terrain de sport de Marches. Afin de régler la première facture de maîtrise d'œuvre, le SIBBRM demande une participation de 2500 € aux communes de Barbières, Bésayes et Marches, parties prenantes de ce projet. Aussi il convient d'abonder de 2 500 € le compte 6554.

Par ailleurs suite à la renégociation d'un emprunt les comptes 1641 et 66111 doivent être majorés respectivement de 1 000 et de 800 €.

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	ONA	Emprunts en euros	1 000,00
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	800,00
65	6554		Contributions aux organismes de regroupement	2 500,00
				<b>4 300,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	ONA	Dépenses imprévues	-1 000,00
012	6411		Personnel titulaire	-3 300,00
				<b>-4 300,00</b>

**Adopté à l'unanimité**

**Questions diverses :**

**Bilan TAP :** attendre la fin d'année car des éléments sont manquants pour le chiffrage du coût annuel.

**Engagement zéro pesticide :** afin de répondre à l'engagement zéro pesticides et de se donner les moyens d'investir dans du matériel nous permettant d'éviter tout emploi de pesticides, une demande de subvention sera faite en 2017.

**Carte de vœux :** envisager une photo du rond-point de la gare de Marches pour illustrer la carte de vœux.

Séance levée à 22H15

**Secrétaire de séance :**  
Isabelle ROUX

**Le Maire :**  
Claude CHOVIN

